



Cour minerve. Es que je doit vraiment paye ?

Par **Jes003**, le **01/02/2017** à **01:47**

Bonjour, je me suis inscrite au cours minerve en juillet 2016. J'ai parlez avec mon entourage (des amis) qui se sont inscrit quelques mois avant moi. Elle m'on dit que cour minerve étai pas du tout une bonne formation qu'il répondait jamais aux appel. J'ai alors décidé de résilier le contrat avec eux j'avais 3 mois pour résilier, mais j'ai réussi à les avoir au bout de 4 mois, et il m'ont dit que c'était trop tard. J'ai donc fait une lettre de résiliation et je leur est envoyé mais le soucis c'est que j'ai pas fait de lettre recommandée j'ai envoyé normal. Apres j'ai fait une opposition auprès de ma banque et aujourd'hui il m'ont appelé pour dire qu'ils allé me poursuivre si je paye pas la totalité de la formation. Est-ce que je doit payer ? Qu'est-ce que fait ? Pouvez-vous m'aider s'il vous plaît
Merci d'avance